

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 mars 2012

Absents excusés

- . Jacques DOMATTI, Emmanuel POUTHIER (*procuration donnée à Denys OLLIER*) et Jean-Paul MOUREY.
- . Emmanuel COUDEL : départ en cours de séance ; il a pris part uniquement au point sur le Lotissement

Secrétaire de séance : Christine HUMBERTJEAN

~ ~ ~ ~ ~

⇔ **Lotissement**

Contrat de réservation et vente de parcelles

Dans le cadre de la future réalisation des ventes de parcelles, Mme le Maire propose un projet de contrat de réservation et de vente selon les caractéristiques suivantes :

- . Un acompte de 1 500 € sera exigé à chaque signature de contrat.
- . La vente définitive devra être faite dans un délai maximal de 4 mois après signature

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ce principe de contrat de réservation entre la commune et chaque acquéreur potentiel et, conformément à cette procédure, autorise Mme le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la vente des parcelles du lotissement.

Découpage de parcelles

Après la visite de plusieurs personnes intéressées par notre lotissement, la remarque a été faite que les parcelles n'étaient pas suffisamment grandes.

Emmanuel COUDEL, responsable du projet, propose donc le redécoupage de la parcelle n°16 afin que sa surface soit répartie sur les deux parcelles n°17 et 18.

Le Conseil Municipal accepte.

Emmanuel COUDEL recevra mercredi la Société BATILOR, un constructeur de maisons individuelles.

⇔ **Logements de l'école**

Le Préfet du Doubs a donné un avis favorable pour la désaffectation des deux logements de l'école.

Le Conseil, à l'unanimité, prononce la désaffectation des deux logements qui pourront désormais être loués par la commune dans les conditions de droit commun et non plus sous forme de convention d'occupation précaire.

Le logement, actuellement vacant, va faire l'objet de travaux de réfection.

Le grenier de l'école sera vidé de son contenu par l'association TRI, quelques livres et cartes seront conservés.

⇔ **Forêt**

Une délibération doit être prise sur la vente des parcelles de forêt.

La présentation n'étant pas assez clairement explicite, la question des ventes de parcelles est donc reportée au prochain Conseil.

Devant la difficulté à comprendre la proposition du Garde pour prendre une délibération, M. MOREL propose de lui adresser un courrier et copie à sa direction pour avoir de plus amples explications.

⇔ **Subventions aux Associations**

En vue de la préparation du budget 2012, Mme le Maire propose de fixer le montant des subventions à attribuer aux Associations :

	2011 <i>(Pour mémoire)</i>	2012
ADMR	500 €	600 €
Coop. scolaire de Liesle	600 €	600 €
Fleurir Liesle	1 000 € + 150 € <i>(reversement du chèque de la Région)</i>	1 000 € + 150 € <i>(reversement du chèque de la Région)</i>
Music'Chaux	100 €	100 €
Subventions non affectées	100 €	100 €

Le Conseil décide également de fixer le montant des crédits de fonctionnement accordés aux structures suivantes :

- . Ecole de Liesle, pour l'achat de fournitures scolaires : 43€/élève
- . MARPA d'Arc et Senans : 3€ par habitant
- . CCAS de Liesle : 100 €

Le Conseil Municipal accepte les montants de subventions et de crédits de fonctionnement ci-mentionnés.

⇔ **Tarifs des redevances d'eau et d'assainissement**

Des travaux de mise en séparatif du réseau assainissement et renforcement du réseau eau potable sur les rues Dornier, de la Lue, de Bourg-Sec et place St-Etienne vont commencer en mars.

Pour financer l'opération, des emprunts seront nécessaires.

En prévision de l'équilibre des budgets eau et assainissement, la tarification 2012 doit tenir compte des dépenses qui vont être engagées.

Après débat, le Conseil à l'unanimité fixe les prix suivants :

➤ **Redevance Eau**

- . Part fixe : 25 €
- . Consommation : . <100 m³ : 1.00 €
. de 100 à 200 m³ 0.85 €
. > 200 m³ 0.70 €

➤ **Redevance Assainissement**

- . Part fixe : 12 €
- . Consommation : 1.00 €/m³

⇔ **Aménagement de la place St-Etienne**

Le plan d'aménagement de la place St-Etienne est présenté avec ses trois phases de travaux.

M. MOREL, responsable du projet, demande l'approbation de la première phase des travaux :

- . Montant estimé des travaux : 535 835 € H.T.
- . Montant de la 1^{ère} phase : 282 445 € H.T

Après échanges sur le sujet, le projet est approuvé à 9 voix POUR et 3 CONTRE sous réserve de la réception des notifications de subventions.

Les travaux débuteront en juin 2012. (voir plan ci-joint)

⇔ Divers

- Opération Rives Propres avec l'Association TRI

La commune renouvelle l'opération avec un nettoyage des abords et entrées du village **le samedi 24 mars à 9 heures** à la mairie.

Tous les habitants et enfants du village seront sollicités pour ce geste citoyen.

- Secrétariat de mairie : modification d'horaires

La permanence du samedi matin est supprimée ; les autres horaires d'ouverture au public sont maintenus.

En dehors des permanences, des rendez vous individuels pourront être donnés.

Levée de séance 23h30